

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Pacific Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B.C.
V8W 3X4
Bid Fax: (250) 363-3344

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
401 - 1230 Government Street
Victoria, B. C.
V8W 3X4

Title - Sujet OCMR - PRODUITS ÉLECTRIQUES	
Solicitation No. - N° de l'invitation E6VIC-140001/A	Date 2013-05-21
Client Reference No. - N° de référence du client E6VIC-140001	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$VIC-246-6243
File No. - N° de dossier VIC-3-36005 (246)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-07-02	
Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kobenter, Hélène	Buyer Id - Id de l'acheteur vic246
Telephone No. - N° de téléphone (250)363-3404 ()	FAX No. - N° de FAX (250)363-3344
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DIFFÉRENTS ORGANISMES ET MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, AU CANADA	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6VIC-140001/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6VIC-140001

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-3-36005

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic246

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS

Le gouvernement du Canada transfère son Service électronique d'appels d'offres du gouvernement de MERX à Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres le 1er juin 2013.

À compter du 1er juin 2013, les appels d'offres du gouvernement (avis d'appels d'offres et demandes de soumissions) seront affichés et disponibles gratuitement sur Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres, un site Web du gouvernement du Canada.

Le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement sur Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres sera la source unique faisant autorité pour les appels d'offres du gouvernement du Canada assujettis aux accords commerciaux ou aux politiques ministérielles qui exigent que les appels d'offres soient annoncés publiquement.

Pour obtenir plus d'informations détaillées, visitez la section Foire aux questions sur Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres.

Après le 1er juin 2013, tous les appels d'offres et les documents et modifications pertinents seront sur Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres.

À compter du 1er juin 2013, les fournisseurs devront se rendre sur le site Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres pour vérifier la présence de modifications qui auraient été apportées aux appels d'offres affichés sur MERX avant le 1er juin.

Ajoutez le site Achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres à vos signets préférés dès maintenant pour être prêt le 1er juin.

TABLE DES MATIÈRES

PART 1 - INFORMATION GÉNÉRALES

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes et attestations exigées avec l'offre

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Capacité Financière
3. Exigences en matière d'assurance

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Procédures pour les commandes subséquentes
9. Limite des commandes subséquentes
10. Limitation financière - totale
11. Order de priorite des documents
12. Attestations
13. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement

5. Instructions pour la facturation
6. Assurances
7. Instructions d'expédition
8. Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes:

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Modèle de rapport pour les offres à commandes
- Annexe D - Attestations
- Annexe E - Demande de rabais pour volume
- Annexe F - Considération environnementales

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**1. Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1: Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2: Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3: Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4: Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5: Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6: Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7: 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent:
 - 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le besoin, la Base de paiement, le Modèle de rapport pour les offres à commandes, les Attestations, la Demande de Rabais pour volume et les considérations environnementales.

2. Sommaire

La présente invitation vise à établir une offre à commandes maître régionale (OCMR) sur la fourniture et la livraison de matériel et de fournitures électriques (NIBS 5975) pour différents organismes et ministères du gouvernement fédéral en C.-B., au Canada, au fur et à mesure des besoins.

Le matériel et les fournitures électriques nécessaires comprennent, mais sans s'y limiter, des conduits, des câbles, des boîtes d'interrupteur, des disjoncteurs, des réceptacles, des connecteurs, des dispositifs d'éclairage, des chaufferettes et des transformateurs.

L'offrant retenu doit être en mesure de se conformer aux différentes exigences en matière de commandes et de livraison détaillées dans l'invitation.

La période de l'OCMR va du 15 septembre 2013 jusqu'au 14 septembre 2014, plus l'option de prolonger l'OCMR d'une période supplémentaire d'un an, soit du 15 septembre 2014 au 14 septembre 2015 aux mêmes conditions.

Aucune commande minimale sera acceptée.

La valeur totale estimative de toutes les commandes subséquentes s'élève à 750 000,00 \$CAD par année (taxes applicables incluses).

Les offrants doivent proposer des rabais fermes par rapport au *Allpriser Yellow Electrical Price Guide* pour chaque période de l'OCMR. Les rabais offerts seront appliqués aux montants estimatifs spécifiés dans l'invitation pour déterminer le prix total évalué de l'offre financière.

Les offres doivent être conformes aux exigences établies dans la demande d'offre à commandes ainsi qu'aux critères d'évaluation technique et financière obligatoires afin d'être jugée recevable.

L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution de l'OCMR principale, dans une proportion de 60 p. 100 de la valeur totale estimative annuelle de toutes les commandes subséquentes. L'offre recevable avec le deuxième prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution de l'OCMR secondaire, dans une proportion de 40 p. 100 de la valeur totale estimative annuelle de toutes les commandes subséquentes. Un maximum de deux (2) OCMRs seront attribués.

les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l' 01 des instructions uniformisées 2006.

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

4. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les vingt (20) jours civils, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-sd-Achat>)(<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-03-21) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

La paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifiée comme suit:

Supprimer: soixante jours (60 jours)
Insérer: cent quatre-vingt jours (180 days)

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes **au moins quinze (15) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC)**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (Une (1) copie papier)

Section II : offre financière (Une (1) copie papier) **et une copie électronique sur CD ou clé USB en format MS Excel**

Section III: attestations (Une (1) copie papier)

Section IV: Considérations environnementales (Une (1) copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences détaillées à l'annexe A.

I.1 Points de vente de l'offrant

Les offrants doivent inclure la liste des divers points de vente où les produits sont disponibles et d'où ils peuvent être expédiés ainsi que des renseignements sur tous leurs magasins de détail de façon à faciliter le choix de certains biens par les clients. Cette information ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

I.2 Clauses du guide des CUA

M1004T (2011-05-16) Condition du Matériel

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

II.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les soumissionnaires complètent l'une des suivantes:

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- (b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

II.2 Clauses du guide des CCUA

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

M0019T(2007-05-25) Prix et(ou) taux fermes

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Considérations environnementales

Les offrants doivent compléter et présenter l'annexe F avec leur offre.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

1.1. Évaluation technique

Les offrants doivent indiquer en quoi leur offre technique répond à tous les aspects du besoin à l'annexe A et critères d'évaluation technique obligatoires décrits dans le présent document.

1.1.1. Critères d'évaluation techniques obligatoires

- a. **L'offrant doit être en mesure de fournir l'ensemble des 50 articles Allpriser énumérés à l'annexe B - Base de paiement sous « Partie 1 - Articles Allpriser obligatoires» pendant toute la période de l'offre à commandes.** L'offrant doit présenter une attestation de cette exigence obligatoire dans l'annexe D - Attestations. Cette attestation doit accompagner l'offre.

L'attestation fournie par l'offrant dans son offre sera vérifiée pour la conformité avec son offre financière et conformément à la procédure suivante:

- Un article Allpriser sera considéré disponible auprès de l'offrant si l'offrant a soumis un rabais pour cet article dans la colonne intitulée "Prix net Allpriser moins un rabais de" à l'annexe B.

Lorsqu'il y a plus d'un fabricant d'une marque indiqué pour un article, le nombre de fabricants minimum requis pour que cet article soit considéré disponible auprès de l'offrant doit être de:

Nombre de fabricants indiqués à l'annexe B pour un article Allpriser	Nombre de fabricants minimum requis pour que cet article soit considéré disponible auprès de l'offrant
1	1
2	2
3	2
4	3
5	4

6	5
7	5
8	6
9	7
10	8
11	8
12	9

- Une entrée Allpriser Group (fabricant) pour laquelle l'offrant a entré un rabais de zéro pour cent (0%) sera considérée comme disponible à partir de l'offrant.
- Une entrée Allpriser Group (fabricant) pour laquelle l'offrant a entré la mention S/O (sans objet) ou laissé la case de rabais vide sera réputée NON disponible de l'offrant.
- Exemples:

#	TYPE ALLPRISER	GRUPE ALLPRISER (FABRICANT)	Prix net Allpriser moins un rabais de (B)
	en date du 3 mai 2013	en date du 3 mai 2013	
PARTIE 1 - ARTICLES ALLPRISER OBLIGATOIRES (50 ARTICLES)			
4	BALLASTS		
4		A) PHILIPS	15%
4		B) OSRAM SYLVANIA	20%
7	BOÎTIERS D'APPAREIL		
7		A) HUBBELL-RACO (BRYANT)	0%
7		B) COOPER WIRING DEVICE	S/O
7		C) EDWARDS	(case vide)
7		D) HUBBELL/TRADE SELECT	S/O
7		E) PASS & SEYMOUR	S/O
7		F) T&B-COMMERCIAL	S/O

Exemple 1 - Article # 4 (Ballasts) est considéré disponible auprès de l'offrant car l'offrant a soumis un rabais pour deux des deux fabricants indiqués pour cet article..

Exemple 2 - Article # 7 (Boîtiers d'appareil) n'est pas considéré disponible auprès de l'offrant car l'offrant a soumis un rabais pour seulement 2 des 6 fabricants indiqués pour cet article Allpriser (le minimum requis est de 5 sur 6).

- b. **L'offrant doit être en mesure de fournir au moins 65 des 91 articles Allpriser énumérés à l'annexe B - Base de paiement, sous « Partie 2 - Articles Allpriser divers» pendant toute la période de l'offre à commandes.** L'offrant doit présenter une attestation de cette exigence obligatoire dans l'annexe D - Attestations. Cette attestation doit accompagner l'offre.

L'attestation fournie par l'offrant dans son offre sera vérifiée pour la conformité avec son offre financière conformément à la procédure suivante détaillée sous la section 1.1.1.a.

- c. **L'offrant doit être un agent/distributeur authentique autorisé par le fabricant à fournir tous les produits offerts pendant toute la période de l'offre à commandes.** L'offrant doit présenter une attestation de cette exigence obligatoire dans l'annexe D - Attestations. Cette attestation doit accompagner l'offre.

- d. **L'offrant doit être en mesure de satisfaire à toutes les exigences d'exécution énumérées à l'annexe A - Besoin pendant toute la période de l'offre à commandes.** L'offrant doit présenter une attestation de cette exigence obligatoire dans l'annexe D - Attestations. Cette attestation doit accompagner l'offre.
- e. **L'offrant doit se conformer aux exigences en matière d'établissement des prix contenues dans l'annexe B - Base de paiement pendant toute la période de l'offre à commandes.** L'offrant doit présenter une attestation de cette exigence obligatoire dans l'annexe D - Attestations. Cette attestation doit accompagner l'offre.
- f. **L'offrant doit bénéficier d'un abonnement valide au guide des prix jaune des articles électriques Allpriser, E-Priser ou Webpriser - édition la plus récente pendant toute la période de l'offre à commandes.** L'offrant doit présenter une attestation de cette exigence obligatoire dans l'annexe D - Attestations. Cette attestation est requise avant l'attribution d'une offre à commandes, mais peut être présentée avec l'offre.
- g. **L'offrant doit remplir et soumettre le questionnaire sur l'environnement et l'attestation fournis à l'annexe F.** Bien que ces renseignements soient recueillis à des fins d'information seulement et ne font pas partie de l'évaluation, TPSGC souhaite vérifier que les offrants ont élaboré et mis en oeuvre des initiatives écologiques en matière de fournitures de produits électriques. Cette information doit accompagner l'offre.

À défaut de satisfaire à toutes les exigences obligatoires susmentionnées ou de produire une attestation prouvant qu'il satisfait aux critères d'évaluation obligatoires susmentionnés, le soumissionnaire verra son offre déclarée non recevable et cette dernière sera éliminée.

1.2 Évaluation financière

1.2.1. Critères d'évaluation financière obligatoires

L'offrant doit présenter des rabais fermes tout inclus au regard du guide des prix jaune des articles électriques Allpriser pour chaque période de l'offre à commandes (année 1 et année d'option 2) et pour les types d'article, par fabricant, en utilisant le tableau d'évaluation financière présenté à l'annexe B - Base de paiement.

Ce tableau d'évaluation financière est disponible en format MS Excel par l'entremise de MERX (jusqu'au 31 mai 2013) et www.achatsetventes.gc.ca (à partir du 1er juin 2013).

Les offrants doivent soumettre une copie papier de leur offre financière et une copie électronique sur CD ou clé USB en format MS Excel avec leur offre. En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Le guide des prix jaune des articles électriques Allpriser constitue la liste des prix en vigueur au cours de la semaine du 3 mai 2013.

Les rabais offerts doivent demeurer fermes pendant toute la période de l'offre à commandes proposée.

L'évaluation financière sera effectuée conformément à la procédure suivante:

- a. Le rabais offert pour chaque article Allpriser dans la colonne (B) intitulée "Prix net Allpriser moins un rabais de" pour chaque année de l'offre à commandes Allpriser seront multipliés par l'utilisation annuelle estimative correspondante de la colonne (A) pour obtenir le total partiel multiplié à la colonne (C). Voir l'exemple fournit ci-dessous..

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6VIC-140001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E6VIC-140001

VIC-3-36005

- b. Lorsqu'il y a plus d'un fabricant d'une marque indiqué pour un article, un pourcentage de rabais moyen pour chaque fabricant identifié à la colonne (B) sera calculé puis multiplié par l'utilisation annuelle estimative à la colonne (A) pour obtenir le total partiel multiplié à la colonne (C).

Exemple:

#	TYPE ALLPRISER	GRUPE ALLPRISER (FABRICANT)	Utilisation estimative annuelle (avant rabais) (A)	Prix net Allpriser moins un rabais de (B)	Rabais moyen	Total partiel multiplié (A) x [1-(B)] = C
	en date du 3 mai 2013	en date du 3 mai 2013				
PARTIE 1 - ARTICLES ALLPRISER OBLIGATOIRES (50 ARTICLES)						
4	BALLASTS		23 000,00\$		17.5%	18,975,00\$
4		A) PHILIPS		15%		
4		B) OSRAM SYLVANIA		20%		

Le pourcentage de rabais moyen calculé pour l'article # 4 est $[4A)+4B)] \div 2 = [15\%+20\%] \div 5 = 17.5\%$ ou 0.175, et

Le total partiel multiplié (C) est l'Utilisation estimative annuelle \$ (A) x [1 - rabais moyen] = $23\ 000,00\$ \times 0.825 = \$18,975.00\$$

Remarque 1: Les rabais moyens ne servent qu'à des fins d'évaluation financière. Seuls les rabais fermes par fabricant feront partie de l'offre à commandes définitive

Remarque 2: Pour les articles Allpriser divers énumérés sous la partie 2 à l'annexe B, le rabais moyen sera calculé pour l'ensemble des 91 articles Allpriser.

- c. Tous les totaux partiels des postes de la colonne (C) seront ajoutés ensemble pour calculer le total général pour chaque période de l'offre à commandes.
- d. L'offrant doit fournir des rabais fermes à l'égard des 50 articles Allpriser énumérés à l'annexe B - Base de paiement, sous « Partie 1 - Articles Allpriser obligatoires » et pour un minimum de 65 des 91 article Allpriser énumérés à l'annexe B - Base de paiement, sous « Partie 2 - Articles Allpriser divers » en conformité avec les critères d'évaluation technique obligatoires décrits dans l'évaluation technique à la section 1.1.
- e. Aux fins d'évaluation financière seulement, les fabricants non disponibles de l'offrant (c'est-à-dire marqués par l'offrant comme S/O(sans objet) ou avec une case de rabais laissée vide) seront évalués avec un rabais de 0%.
- f. Le total général de chaque période de l'offre à commandes sera le total général pour l'ensemble des 142 articles énumérés à l'annexe B pour les parties 1, 2 et 3 (Partie 1: 50 articles + Partie 2: 91 articles + Partie 3: 1 article). Le total général pour l'année 1 et l'année d'option 2 seront additionnés pour calculer le prix total offert évalué
- g. L'utilisation annuelle estimative est donnée aux fins d'évaluation seulement et ne constitue pas un engagement de la part du Canada. Il ne s'agit que d'une estimation de la valeur potentielle de toutes les commandes subséquentes à l'offre à commandes qui pourraient être passées par les utilisateurs désignés.

1.2.3 Évaluation du prix

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) aux divers ministères et organismes du gouvernement fédéral situés dans la province de la Colombie-Britannique, au Canada, incluant les frais d'expédition, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

2. Base de sélection

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique et financière obligatoires pour être déclarée recevable.

L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution de l'OCMR principale, dans une proportion de 60 p. 100 de la valeur totale estimative annuelle de toutes les commandes subséquentes soit 450 000,00\$ CAD, taxes applicables incluses.

L'offre recevable avec le deuxième prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution de l'OCMR secondaire, dans une proportion de 40 p. 100 de la valeur totale estimative annuelle de toutes les commandes subséquentes soit 300 000,00\$ CAD, taxes applicables incluses.

S'il n'y a qu'une seule offre recevable, celle-ci sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commande pour 100 p. 100 de la valeur totale estimative annuelles de toutes les commandes subséquentes, soit 750 000,00\$ CAD, taxes applicables incluses.

2.2.1 Nombre d'offres à commandes:

Un maximum de deux (2) OCMRs seront attribuées.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- VOIR L'ANNEXE D

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES **

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Capacité Financière

Clauses du guide des CCUA M9033T (2011-05-16) Capacité financière

3. Exigences en matière d'assurance

Voir la Partie 7B - Clauses du contrat subséquent

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A - Besoin.

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees>)

-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe C. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention «néant».

**** Un rapport distinct doit être présenté pour chaque ministère ou organisme du gouvernement fédéral et chaque rapport doit faire état de l'utilisation détaillée de chacun des 142 postes énumérés à l'annexe C.**

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres:

Premier trimestre: du 15 Septembre au 14 décembre

Deuxième trimestre: du 15 décembre au 14 mars

Troisième trimestre: du 15 mars au 14 juin

Quatrième trimestre: du 15 juin au 14 septembre

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les trente (30) jours civils suivant la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 15 septembre 2013 jusqu'au 14 Septembre 2014 (Année 1).

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une (1) période supplémentaire de un (1) an, à partir du 15 septembre 2014 jusqu'au 14 septembre 2015 (Option Année 2), aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Hélène Kobenter
 Agente d'approvisionnements
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Approvisionnement, Victoria
 1230, rue Government , bureau 401
 Victoria, Colombie-Britannique
 Canada
 V8W 3X4
 Téléphone : (250) 363-3404
 Courriel: Helene.Kobenter@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il/elle est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant *(à remplir selon les précisions indiquées dans l'offre de l'offrant)*

Personne à contacter pour:

Renseignements généraux:

Nom: _____

N° de Téléphone: _____

N° de Télécopieur: _____

Courriel: _____

Prix offerts:

Nom: _____

N° de Téléphone: _____

N° de Télécopieur: _____

Courriel: _____

Réception, processus et accusé de réception des commandes subséquentes:

Nom: _____

N° de Téléphone: _____

N° de Télécopieur: _____

Courriel: _____

Suivi/Logistique de la livraison:

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6VIC-140001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6VIC-140001

File No. - N° du dossier

VIC-3-36005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Nom: _____

N° de Téléphone: _____

N° de Télécopieur: _____

Courriel: _____

Demandes de renseignements sur la facturation:

Nom: _____

N° de Téléphone: _____

N° de Télécopieur: _____

Courriel: _____

Rapports sur l'utilisation de l'offre à commandes:

Nom: _____

N° de Téléphone: _____

N° de Télécopieur: _____

Courriel: _____

Liste des points de vente (tel que précisé par l'offrant dans son offre, si applicable):

- .
- .
- .
- .

6. Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la *Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11*.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes*, OU un document de commande ministériel équivalent.

8. Procédures pour les commandes

Le responsable du projet autorisera l'offrant à commencer les travaux en émettant un formulaire de commande subséquente dûment rempli et signé OU un document ministériel de commande subséquente équivalent. Toutes les commandes subséquentes doivent être émises par écrit.

8. Procédures pour les commandes

Les utilisateurs identifiés peuvent émettre des commandes en fonction de l'article ayant le prix réduit le plus bas, ou en fonction du prix réduit global le plus bas at the point of each . Les utilisateurs identifiés

devront effectuer une comparaison des deux méthodes pour obtenir le prix le plus rentable et réaliser des gains d'efficacité sur le plan administratif pour chaque commande.

L'offrant sera autorisé par l'utilisateur identifié à amorcer les travaux par l'émission d'une commande subséquente dûment remplie.

L'offrant doit accuser réception de chaque commande subséquente, par écrit, conformément à la condition détaillée dans l'annexe A. Si l'offrant ne parvient pas à accuser réception d'une commande subséquente dans les délais requis, l'utilisateur désigné peut mettre fin à la commande subséquente sans encourir aucun coût ou pénalité que ce soit.

9. Limite des commandes subséquentes

9.1 Limite des commandes subséquentes - Utilisateurs désignés

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **40,000.00\$ CAD** (taxes applicables incluses).

9.2 Articles électriques divers (non compris dans Allpriser)

- **Les articles électriques divers sont les articles qui ne sont pas inclus dans Le guide des prix jaune des articles électriques Allpriser. Ces articles ne doivent pas représenter plus de 25% de la valeur monétaire de chaque commande subséquente (taxes applicables incluses)**

Exemple: Si la valeur totale de la commande subséquente s'élève à 35 000,00\$ (taxes applicables incluses), la part correspondant aux articles divers ne doit pas dépasser 8 750,00\$ (taxes applicables incluses).

- Les prix offerts pour les articles divers doivent être conformes au rabais applicable aux articles divers précisé dans l'offre financière de l'offrant sous la partie 3 à l'annexe B ainsi qu'à toutes les autres conditions de l'offre à commandes
- Les achats d'article divers sont assujettis aux exigences de rapport, établies à la partie 7A, section 3.2. Rapports d'utilisation périodique - offres à commandes.
- À la suite de l'émission de l'offre à commandes, l'offrant aura la responsabilité de fournir et de mettre à jour des listes de prix et(ou) des catalogues, selon les besoins du Canada. L'offrant doit fournir un (1) exemplaire de son catalogue et de sa liste de prix ainsi que des mises à jour pertinentes à chacun des utilisateurs désignés qui en fait la demande. L'offrant doit également en faire parvenir un (1) exemplaire au responsable de l'offre à commandes à l'adresse indiquée dans l'offre à commandes.

9.2 Commandes subséquentes passées par l'autorité de l'offre à commandes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) dans le cadre du processus de Demande de rabais pour volume (DRV)

1) Recours au processus de DRV:

Pour les besoins allant au-delà de la limite de commande subséquente de 40 000\$, incluant les taxes applicables spécifiées à la section 9.1, mais ne dépassant pas 100 000\$ incluant les taxes applicables, TPSGC émettra une demande de rabais pour volume (DRV) à tous les détenteurs d'offre à commandes.

Les utilisateurs désignés doivent soumettre un formulaire de commande subséquente dûment autorisé à l'examen du responsable de l'offre à commandes de TPSGC pour examen et traitement.

Les besoins de doivent pas être divisés ou artificiellement divisés entre plusieurs commandes conséquentes dans le but d'éviter les limites de commandes individuelles conséquentes spécifiées dans cette OCMR.

2) Destinataires des DRV:

TPSGC transmettra la DRV à tous les offrants détenteurs d'une offre à commande à la date de publication de la DRV.

3) Objet des RVD et exclusion:

Les DRV peuvent être publiées pour le(s) produit(s) électrique(s) Allpriser seulement. Les articles électriques divers, tels que définis à la section 9.2 sont exclus du processus de DRV.

4) Chaque DRV publiée doit renfermer les renseignements suivants:

- a. L'heure et la date avant lesquelles les offrants intéressés doivent répondre à la DRV pour être pris en considération pour la commande subséquente. En règle générale, TPSGC accordera aux offrants un délai de sept (7) jours ouvrables, à compter de la date de publication de cette dernière, pour répondre à la DRV. Ce délai peut être plus court (p. ex., dans le cas de besoins urgents) ou plus long (p. ex., dans le cas de besoins plus complexes), au gré de l'autorité de l'offre à commande;
- b. Les articles Allpriser et quantités requis; he required items and quantities;
- c. La date de livraison à respecter. TPSGC pourra réduire périodiquement le délai de livraison standard indiqué dans l'annexe A de l'offre à commandes, en précisant, dans la DRV, un délai de livraison plus court; et
- d. L'adresse ou les adresses de livraison (point(s) FAB Destination).

Voir l'exemple de DRV à l'annexe K.

5) RVD - Response Requirements:

TPSGC ne retiendra que les réponses déposées à la suite des DRV qui satisfont à toutes les exigences suivantes:

- a. Les articles Allpriser qu'on propose de livrer dans la réponse à la DRV doivent être identiques aux articles qui ont été approuvés et dont la fourniture a été autorisée dans le cadre de la présente OCMR, et qui sont inscrits dans l'annexe B publiées par TPSGC. Les offres de substitutions ne seront pas acceptées. Plus précisément, on ne pourra pas proposer de fournir, en réponse aux DRV, des produits de substitution, même s'ils ont été approuvés, à moins qu'ils soient inscrits dans l'offre à commande à la date à laquelle est publiée par TPSGC;
- b. Les prix proposés applicables aux rabais pour volume ne doivent pas dépasser les prix actuels de l'OCMR (c'est-à-dire les prix fermes donnés à l'annexe B en vigueur le jour de la commande);
- c. Tous les prix proposés doivent être des prix unitaires et comprendre tous les rabais offerts sur les prix de l'OCMR, plutôt que des rabais groupés. Si TPSGC estime que les prix unitaires ne correspondent pas aux prix totaux, il se servira des prix unitaires pour calculer les prix totaux exacts et en informera l'offrant. Si différents prix sont regroupés, TPSGC pourra demander à l'offrant de les ventiler; dans ces cas, le prix total de l'offrant pour les articles, après avoir été ventilé selon les différents éléments de prix, devra correspondre au prix proposé au départ pour le groupe d'articles.

6) Sélection de l'offrant pour les commandes subséquentes aux DRV:

- a. Demandes de rabais pour volume visant un seul article Allpriser: l'offre recevable dont le prix évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'une commande subséquente à l'offre à commandes.
- b. Demandes de rabais pour volume visant de multiples articles Allpriser: l'offre recevable dont le prix global évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

10. Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$ CAD (*Information insérée au moment de l'émission de l'offre à commandes*) pour l' Année 1 en fonction de la base de sélection indiquée sous la Partie 4, paragraphe 2 de la demande d'offres à commandes), (**taxes applicables exclues**) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes

L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services ;
- d) les conditions générales 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- e) Annexe A - Besoin;
- f) Annexe B - Base de paiement;
- g) Annexe C - Modèle de rapport pour les offres à commandes;
- h) Annexe E - Demande de rabais pour volume;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer au moment de l'attribution de l'offre à commandes*).

12. Attestations

12.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et de mettre de côté l'offre à commandes.

13. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir et livrer les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2013-04-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison:

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement - Prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes conformément aux rabais fermes précisés dans la base de paiement à l'annexe B. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens sont inclus et les taxes applicables sont en sus..

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16) Limite de prix

4.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement unique

4.4 Paiement par carte de crédit (*Tel que spécifié par l'offrant sous la Partie 3 de la demande d'offres à commandes*)

La carte de crédit suivante est acceptée : _____ . OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées: _____ et _____.

4.5 Clauses du guide des CCUA

C0100C (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux.

5. Instructions pour la facturation

1. L'offrant doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent indiquer les renseignements suivants:
 - (a) le nom et l'adresse du ministère, de l'organisme ou de la société d'État, tel qu'ils figurent sur la commande subséquente;
 - (b) le numéro de l'offre à commandes;
 - (c) le numéro de la commande subséquente;
 - (d) le nom, l'adresse et le numéro d'enregistrement de l'offrant pour les taxes applicables;
 - (e) le prix unitaire du guide des prix jaune des articles électriques Allpriser en vigueur au moment de la commande;
 - (f) le rabais applicable, en pourcentage; et
 - (g) le prix unitaire réduit.
 - (h) les droits environnementaux légiférés (si applicables)
3. Les factures doivent être distribuées comme suit: L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît sur la commande pour attestation et paiement .
3. Les factures doivent être distribuées comme suit: L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît sur la commande subséquent e pour attestation et paiement.
4. En cas de trop-perçu ou de moins-perçu, l'offrant produira une nouvelle facture.

6. Assurances

L'offrant est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'offrant est à sa charge ainsi que pour son bénéficiaire et sa protection. Elle ne dégage pas l'offrant de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

7. Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination de C.-B. précisé dans la commande subséquente et livrés: rendu droits acquittés (DDP) à destination selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

7.1 Avis d'expédition

L'offrant doit transmettre un avis d'expédition au consignataire immédiatement après l'envoi, lequel indique le numéro de contrat, la quantité d'articles expédiée, la date de l'envoi, le nom du transporteur et le numéro de la lettre de transport.

7.2 Retours et remboursements

1. Les articles expédiés par erreur par l'offrant peuvent être retournés dans un délai de trente(30)jours civils suivant la réception. Les frais de transport sont perçus selon les prix en vigueur à la date de l'achat.
2. Les articles commandés par erreur par le Canada qui ne sont pas requis peuvent être retournés dans un délai de trente(30) jours civils suivant la réception. Les frais de transport sont payés au préalable selon les prix en vigueur à la date de l'achat.
3. Lorsque le fournisseur demande une confirmation selon laquelle un article a été bien commandé, dans le cas d'un article normalement en stock et que ces articles sont confirmés par le ministère demandeur, ces articles ne seront pas retournables.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6VIC-140001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6VIC-140001

File No. - N° du dossier

VIC-3-36005

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Les articles commandés par erreur par le Canada qui sont retournés peuvent donner lieu à une imputation de frais de reconstitution de stock au ministère demandeur. Le tarif doit être raisonnable et nécessite une justification adéquate.

8. Clauses du guide des CUA

A9006C (2008-05-12) Contrat de défense

A9016C (2011-05-16) Élimination des déchets dangereux

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

D3015C (2007-11-30) Marchandises dangereuses/produits dangereux

M3000C (2006-08-15) Listes de prix

ANNEXE A - BESOIN

Fournir et livrer diverses pièces et fournitures électriques dans différents ministères et organismes du gouvernement fédéral situés dans la province de la Colombie-Britannique, au Canada, selon les besoins.

Les éléments requis comprennent, sans s'y limiter, des conduits, des câbles, du fil, des boîtiers d'interrupteur, des disjoncteurs, des douilles, des fusibles, des prises, des connecteurs, des luminaires, des appareils de chauffage et des transformateurs.

Prix offerts

Les prix offerts doivent être présentés dans les cinq (5) heures ouvrables suivant la réception d'une demande téléphonique faite par le consignataire à l'égard des articles en stock et dans un délai de 48 heures ouvrables pour les articles qui ne sont pas en stock.

Confirmation de la disponibilité

- L'offrant doit accuser réception de chaque commande subséquente par écrit et informer le chargé de projet désigné dans la commande subséquente dans un délai de cinq (5) heures ouvrables suivant la réception de la commande des articles ne pouvant être livrés à partir des stocks.
- Les commandes en souffrance ne seront pas acceptées sans l'approbation écrite préalable du responsable du chargé de projet désigné dans la commande subséquente.
- La substitution de tout article doit être autorisée par écrit par le responsable du projet désigné dans la commande subséquente à une offre à commandes avant la livraison.

Niveaux de service - Exigences normales (Mandatory)

- **Dans le cas des articles en stock**, la livraison doit s'effectuer dans les (cinq) 5 jours ouvrables suivant la réception d'une commande subséquente à une offre à commandes.
- **Dans le cas des articles qui ne sont pas en stock**, la livraison doit s'effectuer dans les 15 jours ouvrables suivant la confirmation écrite du chargé de projet désigné dans la commande subséquente.

Niveaux de service - Besoins opérationnels urgents et immédiats

Il faut accuser réception des demandes liées à des besoins opérationnels urgents et immédiats dans un délai de deux (2) heures ouvrables suivant la réception d'une commande subséquente, et la livraison fera l'objet d'une entente mutuelle entre l'offrant et le client. La date et l'heure de livraison convenues doivent être indiquées dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Bobines et lattes (achat de fil et de câble)

Il incombe à l'offrant d'assumer le coût de l'approvisionnement en bobines et en lattes qui peuvent être requises pour la livraison du fil et du câble dans le cadre de l'offre à commandes. L'offrant est également responsable de tous les coûts associés à l'enlèvement des bobines et des lattes vides ou de l'emballage spécialisé semblable, et à leur retour à l'usine.

Directives d'expédition - Livraison à destination

Voir la Partie 7B, paragraphe 7.

Aucune quantité minimale de commande ne sera acceptée.

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

L'offrant doit présenter sa soumission financière en utilisant le tableau d'évaluation financière compris dans cette annexe avec son offre

Rabais fermes tout compris

- L'offrant doit présenter des rabais fermes tout inclus au regard du guide des prix jaune des articles électriques Allpriser pour chaque période de l'offre à commandes et pour les types d'article, par fabricant, en utilisant le tableau d'évaluation financière présenté dans cette annexe.
- Le guide des prix jaune des articles électriques Allpriser constitue la liste des prix en vigueur au cours de la semaine du 3 mai 2013.
- Les rabais offerts doivent demeurer fermes pendant toute la période de l'offre à commandes proposée.
- Les tarifs offerts sont en dollars canadiens excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) aux divers ministères et organismes du gouvernement fédéral situés dans la province de la Colombie-Britannique, au Canada, incluant les frais d'expédition, les droits de douane canadiens et taxe d'accise canadiens.
- Le prix facturé doit être celui du guide des prix jaune des articles électriques Allpriser en vigueur au moment de la commande, moins le rabais applicable exprimé en pourcentage.
- Les tarifs doivent comprendre tous les coûts soutenant l'approvisionnement et la livraison des produits décrits dans la commande subséquente à l'offre à commande. Cela comprend, sans s'y limiter, tous les coûts d'expédition et les frais de déchargement, les dépôts et les coûts de manutention et de transport pour le retour à l'usine des bobines, des lattes ou de tout autre emballage spécial, s'il y a lieu.

Autres droits permis

Les droits environnementaux, lorsqu'ils sont requis par la loi, sont en sus et doivent être facturés à titre de poste distinct.

Rabais spéciaux

Outre les prix et les rabais proposés dans la présente annexe, les prix spéciaux découlant des cycles de fabrication excédentaire ou de fin d'année, des petites séries spéciales, des ventes, des achats au volume, etc. doivent devenir disponibles au fur et à mesure que l'occasion se présente s'ils sont moins élevés que les prix indiqués dans l'offre à commandes.

Les modalités de la présente offre à commandes s'appliqueront à toute commande subséquente et à tout contrat en découlant même si, au moment de l'exécution de la commande subséquente, l'offrant donne à l'utilisateur identifié un tarif inférieur aux tarifs qui font partie de l'offre à commandes.

Aucune quantité minimale de commande ne sera acceptée.

À moins d'avis contraire indiqué dans le présent document, aucuns frais additionnels ne seront permis.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6VIC-140001/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 E6VIC-140001

Amd. No. - N° de la modif.
 vic246
 File No. - N° du dossier
 VIC-3-36005

Buyer ID - Id de l'acheteur
 vic246
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B - TABLEAU D'ÉVALUATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE- RABAIS FERMES AU REGARD DU GUIDE DES PRIX JAUNE DES ARTICLES ÉLECTRIQUES ALLPRISE

LES OFFRANTS DOIVENT SOUMETTRE UN RABAIS POUR CHAQUE GROUPE (FABRICANT) DANS LA COLONNE (B)
 LES OFFRANTS DOIVENT INDIQUER DANS LA COLONNE (B) TOUS LES GROUPES (FABRICANTS) NON DISPONIBLES DANS LE CADRE DE CETTE OFFRE À COMMANDES AVEC L'ANNOTATION "S/O" (sans objet)

Voir les critères d'évaluation technique et financière obligatoires précisés à la Partie 4 du document d'appel d'offre

#	TYPE ALLPRISE	GROUPE ALLPRISE (FABRICANT)	Utilisation annuelle estimative CAD (avant rabais)	Prix net Allprimer moins un rabais de: Taper "12,5" for 12,5%	Rabais moyen	Total partiel multiplié	Prix net Allprimer moins un rabais de: Taper "12,5" for 12,5%	Rabais moyen	Total partiel multiplié
		En date du 3 mai 2013	(A)	(B)	(A) x [1-(B)] = (C)	(A) x [1-(B)] = (C)	(B)	(A) x [1-(B)] = (C)	(A) x [1-(B)] = (C)
					ANNÉE 1 Du: 15-Sep-2013 Au: 14-Sep-2014		ANNÉE D'OPTION 2 Du: 15-Sep-2014 Au: 14-Sep-2015		

PARTIE 1 - ARTICLES ALLPRISE OBLIGATOIRES (50 ARTICLES

**Exemple	BALLASTS	\$ 23,000.00	17.50%	\$ 18,975.00	17.50%	\$ 18,975.00
4	A) PHILIPS B) OSRAM SYLVANIA	\$ 23,000.00	15.00% 20.00%	#DIV/0!	15.00% 20.00%	#DIV/0!
4	A) PHILIPS B) OSRAM SYLVANIA	\$ 1,000.00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
7	BOÎTIERS D'APPAREIL A) HUBBELL-RACO (BRYANT) B) COOPER WIRING DEVICE C) EDWARDS D) HUBBELL/TRADE SELECT E) PASS & SEYMOUR F) T&B-COMMERCIAL	\$ 1,000.00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
9	BOÎTES DES	\$ 1,000.00	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6VIC-140001/A

Amd. No. - N° de la modif.
vic246

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6VIC-140001

File No. - N° du dossier
VIC-3-36005

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE B - TABLEAU D'ÉVALUATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE- RABAIS FERMES AU REGARD DU GUIDE DES PRIX
JAUNE DES ARTICLES ÉLECTRIQUES ALLPRISE**

LES OFFRANTS DOIVENT SOUMETTRE UN RABAIS POUR CHAQUE GROUPE (FABRICANT) DANS LA COLONNE (B)
LES OFFRANTS DOIVENT INDIQUER DANS LA COLONNE (B) TOUS LES GROUPES (FABRICANTS) NON DISPONIBLES DANS LE CADRE DE CETTE OFFRE À
COMMANDES AVEC L'ANNOTATION "S/O" (sans objet)

Voir les critères d'évaluation technique et financière obligatoires précisés à la Partie 4 du document d'appel d'offre

#	TYPE ALLPRISE GROUPE ALLPRISE (FABRICANT)	Utilisation annuelle estimative CAD (avant rabais)	Prix net Allpriser moins un rabais de: Taper "12,5" for 12,5%	Rabais moyen	Total partiel multiplié	Prix net Allpriser moins un rabais de: Taper "12,5" for 12,5%	Rabais moyen	Total partiel multiplié
	En date du 3 mai 2013	(A)	(B)	(B)	(A) x [1-(B)] = (C)	(B)	(B)	(A) x [1-(B)] = (C)
								ANNÉE D'OPTION 2 Du : 15-Sep-2014 Au: 14-Sep-2015
								ANNÉE 1 Du: 15-Sep-2013 Au: 14-Sep-2014
27	C) O.Z.GENDEY/EGS							
27	D) T&B-COMMERCIAL							
27	E) T&B-INDUSTRIAL							
28	A) ANAMET	\$ 2,000.00		#DIV/0!	#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!
28	B) HUBBELL							
28	C) IPEX-ENT CONDUIT							
28	D) ROYAL PVC DUCT							
30	CONDUITS – TEN	\$ 4,000.00		#DIV/0!	#DIV/0!		#DIV/0!	#DIV/0!
30	A) APPLETON/EGS							
30	B) ARLINGTON INDUSTRIES							
30	C) COLUMBIA-MBF							
30	D) GROUSE-HINDS							
30	E) HUBBELL/TRADE SELECT							
30	F) HUBBELL-KILLARK							
30	G) HYDEL							
30	H) NEER/EGS							
30	I) O.Z.GENDEY/EGS							

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6VIC-140001/A

Amd. No. - N° de la modif.
vic246

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6VIC-140001

File No. - N° du dossier
VIC-3-36005

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE B - TABLEAU D'ÉVALUATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE- RABAIS FERMES AU REGARD DU GUIDE DES PRIX
JAUNE DES ARTICLES ÉLECTRIQUES ALLPRISER**

LES OFFRANTS DOIVENT SOUMETTRE UN RABAIS POUR CHAQUE GROUPE (FABRICANT) DANS LA COLONNE (B)
LES OFFRANTS DOIVENT INDIQUER DANS LA COLONNE (B) TOUS LES GROUPES (FABRICANTS) NON DISPONIBLES DANS LE CADRE DE CETTE OFFRE À
COMMANDES AVEC L'ANNOTATION "S/O" (sans objet)

Voir les critères d'évaluation technique et financière obligatoires précisés à la Partie 4 du document d'appel d'offre

#	TYPE ALLPRISER (FABRICANT)	GROUPE ALLPRISER (FABRICANT)	Utilisation annuelle estimative CAD (avant rabais)	Prix net Allpriser moins un rabais de: Taper "12,5" for 12,5%	Rabais moyen	Total partiel multiplié	(A) x [1-(B)] = (C)	Prix net Allpriser moins un rabais de: Taper "12,5" for 12,5%	Rabais moyen	Total partiel multiplié	(A) x [1-(B)] = (C)
		En date du 3 mai 2013		(B)		(A) x [1-(B)] = (C)		(B)		(A) x [1-(B)] = (C)	
		En date du 3 mai 2013		(B)		(A) x [1-(B)] = (C)		(B)		(A) x [1-(B)] = (C)	
105		D) WIREMOLD									
106	INTERRUPTEURS	A) HUBBELL-RACO (BRYANT) B) COOPER WIRING DEVICE C) CROUSE-HINDS D) HUBBELL E) LEVITON F) LUTRON G) MCGILL/EGS H) PASS & SEYMOUR I) T&B-COMMERCIAL	\$ 2,000.00								
106											
106											
106											
106											
106											
106											
106											
106											
106											
106											
107	INTERRUPTEURS -SECTIONNEUR	A) FEDERAL PIONEER B) OUELLET CANADA INC C) SQUARE-D D) TELEMÉCANIQUE	\$ 3,000.00								
107											
107											
107											
107											
107											
111	RUBAN	3M	\$ 3,000.00		0.00%	\$ 3,000.00			0.00%	\$ 3,000.00	

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6VIC-140001/A

Amd. No. - N° de la modif.
vic246

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6VIC-140001

File No. - N° du dossier
VIC-3-36005

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE B - TABLEAU D'ÉVALUATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE- RABAIS FERMES AU REGARD DU GUIDE DES PRIX
JAUNE DES ARTICLES ÉLECTRIQUES ALLPRISE**

LES OFFRANTS DOIVENT SOUMETTRE UN RABAIS POUR CHAQUE GROUPE (FABRICANT) DANS LA COLONNE (B)
LES OFFRANTS DOIVENT INDIQUER DANS LA COLONNE (B) TOUS LES GROUPES (FABRICANTS) NON DISPONIBLES DANS LE CADRE DE CETTE OFFRE À
COMMANDES AVEC L'ANNOTATION "S/O" (sans objet)

Voir les critères d'évaluation technique et financière obligatoires précisés à la Partie 4 du document d'appel d'offre

#	TYPE ALLPRISE GROUPE ALLPRISE (FABRICANT)	Utilisation annuelle estimative CAD (avant rabais)	Prix net Allprimer moins un rabais de: Taper "12,5" for 12,5%	Rabais moyen	Total partiel multiplié	Prix net Allprimer moins un rabais de: Taper "12,5" for 12,5%	Rabais moyen	Total partiel multiplié
	En date du 3 mai 2013	(A)	(B)	(A) x [1-(B)]	(C)	(B)	(A) x [1-(B)]	(C)
				ANNÉE 1 Du : 15-Sep-2013 Au: 14-Sep-2014			ANNÉE D'OPTION 2 Du : 15-Sep-2014 Au: 14-Sep-2015	
79	B) PASS & SEYMOUR							
79	C) TELEMECANIQUE							
80	COLLECTEURS HONEYWEL							
83	PRISES ÉLECTRIQUES A) COOPER WIRING DEVICE B) LEVITON							
83								
84	TRAÇAGE DE CONDUITE EASY HEAT							
85	PLAQUES ET COUVERCLES A) HUBBELL-RACO (BRYANT) B) COOPER WIRING DEVICE C) GROUSE-HINDS D) HUBBELL/TRADE SELECT E) IPEX-PVC CONDUIT F) HUBBELL-KILLARK G) LEVITON H) O.Z.GEDNEY/EGS I) PASS & SEYMOUR J) T&B COMMERCIAL							
85								
85								
85								
85								
85								
85								
85								
85								
88	TUYAUX DE POLYETHYLENE PIPE							

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6VIC-140001/A

Amd. No. - N° de la modif.
vic246

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6VIC-140001

File No. - N° du dossier
VIC-3-36005

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE B - TABLEAU D'ÉVALUATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE- RABAIS FERMES AU REGARD DU GUIDE DES PRIX
JAUNE DES ARTICLES ÉLECTRIQUES ALLPRISE**

LES OFFRANTS DOIVENT SOUMETTRE UN RABAIS POUR CHAQUE GROUPE (FABRICANT) DANS LA COLONNE (B)
LES OFFRANTS DOIVENT INDIQUER DANS LA COLONNE (B) TOUS LES GROUPES (FABRICANTS) NON DISPONIBLES DANS LE CADRE DE CETTE OFFRE À
COMMANDES AVEC L'ANNOTATION "S/O" (sans objet)

Voir les critères d'évaluation technique et financière obligatoires précisés à la Partie 4 du document d'appel d'offre

#	TYPE ALLPRISE GROUPE ALLPRISE (FABRICANT)	Utilisation annuelle estimative CAD (avant rabais)	Prix net Allprimer moins un rabais de: Taper "12,5" for 12,5%	Rabais moyen	Total partiel multiplié	Prix net Allprimer moins un rabais de: Taper "12,5" for 12,5%	Rabais moyen	Total partiel multiplié
	En date du 3 mai 2013	(A)	(B)	(B)	(A) x [1-(B)] = (C)	(B)	(B)	(A) x [1-(B)] = (C)
	POLYÉTHYLÈNE							
89	BOÎTES DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE							
	FERRAZ SHAWMUT							
90	COMPOSÉS DE TIRAGE							
86	A) GREENLEE B) IDEAL INDUSTRIES							
91	BOUTONS/POUSSOIRS							
91	A) CROUSE-HINDS B) EDWARDS							
91	C) MCGILL/EGS							
91	D) TELEMÉCANIQUE							
92	DISPOSITIFS DE CUISINIÈRE/DE SÈCHEUSE							
	A) COOPER WIRING DEVICE B) PASS & SEYMOUR							
92	SÛRETÉ/SÛRITÉ							
96	A) EDWARDS B) IDEAL INDUSTRIES							
96	HOLD-TITE FASTENERS							
97	VIS							
98	MÂTS ET ACCESSOIRES DE BRANCHEMENT							
98	A) CROUSE-HINDS B) HYDEL C) O.Z.GENDEY/EGS							
98								

ANNÉE D'OPTION 2
Du : 15-Sep-2014
Au: 14-Sep-2015

ANNÉE 1
Du: 15-Sep-2013
Au: 14-Sep-2014

ANNEXE C - MODÈLE DE RAPPORT POUR LES OFFRES À COMMANDES

Ce format de déclaration est disponible en format MS Excel auprès de l'agent de passation des marchés de TPSGC, sur demande, après l'attribution de l'offre à commandes.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

N° DE L'OFFRE À COMMANDES _____

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE: De _____ à _____

Ministère ou organisme du gouvernement fédéral: _____

#	ALLPRISER TYPE	TYPE ALLPRISER	TOTAL (Taxes applicables en sus)
PARTIE 1 - ARTICLES ALLPRISER OBLIGATOIRES			
4	BALLASTS	BALLASTS	\$
7	BOXES-DEVICES	BOÎTIERS D'APPAREIL	\$
9	BOXES-FUSE/BREAKER	BOÎTES DES DISJONCTEURS/DES FUSIBLES	\$
10	BOXES-JUNCTION	BOÎTES DE JONCTION	\$
11	BOXES-PULL	BOÎTES DE TIRAGE	\$
17	CABLE FITTINGS	GARNITURES DE CÂBLE	\$
20	CABLE/FLEX CORD FTGS	GARNITURE DE CÂBLE/FIL FLEXIBLE	\$
25	COMMUNICATION	COMMUNICATION	\$
26	CONDUIT-ALUMINIUM	CONDUITS EN ALUMINIUM	\$
27	CONDUIT-EMT	CONDUITS – TEM	\$
28	CONDUIT-ENT	CONDUITS – TEN	\$
30	CONDUIT-METAL	CONDUITS MÉTALLIQUES	\$
31	CONDUIT-METAL FLEX	CONDUITS MÉTALLIQUES FLEXIBLES	\$
34	CONDUIT-PVC	CONDUITS EN PVC	\$
36	CONN/TERM/LUGS/TAPS	RACCORDS DE FILS/BORNES/COSSES/PRISES	\$
38	COPPER CORD	CORDON SOUPLE EN CUIVRE	\$
39	COPPER WIRE	FIL DE CUIVRE	\$
41	EMERGENCY LIGHTING	ÉCLAIRAGE DE SÉCURITÉ	\$
44	FANS-BATHROOM	VENTILATEURS DE SALLE DE BAIN	\$
47	FIRE PROTECTION	PROTECTION INCENDIE	\$
53	FUSE & BREAKERS	FUSIBLES ET DISJONCTEURS	\$
55	GROUNDING	MISE À LA TERRE	\$
56	HANGERS & SUPPORT	ÉTRIERES ET SUPPORTS	\$
58	HEATER-BASEBOARD	PLINTE CHAUFFANTE	\$
64	HEATER-WALL	APPAREIL DE CHAUFFAGE – MUR	\$
68	LABELING/MARKINGS	ÉTIQUETAGE/MARQUAGE	\$
69	LAMPS & BULBS-INCANDESCENT	LAMPES ET AMPOULES – À INCANDESCENCE	\$

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

N° DE L'OFFRE À COMMANDES _____

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE: De _____ à _____

Ministère ou organisme du gouvernement fédéral: _____

#	ALLPRISER TYPE	TYPE ALLPRISER	TOTAL (Taxes applicables en sus)
72	LAMPS-FLUORESCENT	LAMPES FLUORESCENTES	\$
73	LAMPS-HALOGEN & HID	LAMPES À HALOGÈNE À DHI	\$
76	LIGHTING-FLUORESCENT	ÉCLAIRAGE – FLUORESCENT	\$
78	LIGHTING-INCANDESCENT	ÉCLAIRAGE – À INCANDESCENCE	\$
81	METERS & SOCKETS	COMPTEURS ET CULOTS	\$
82	MOTOR CONTROLS	COMMANDES DE MOTEUR	\$
86	PLUGS & CONNECTORS	PRISES ET CONNECTEURS	\$
87	POLE-LINE HARDWARE	ACCESSOIRES DE LIGNES ÉLECTRIQUES	\$
93	RECEPTACLES	PRISES ÉLECTRIQUES	\$
94	RELAYS	RELAIS	\$
95	RJ11/RJ45	RJ11/RJ45	\$
104	STRAPS/TIES	COURROIES/ATTACHES	\$
105	SURFACE WIRING	CÂBLAGE EN SURFACE	\$
106	SWITCHES	INTERRUPTEURS	\$
107	SWITCHES-DISCONNECT	INTERRUPTEURS – SECTIONNEUR	\$
111	TAPE	RUBAN	\$
114	TIMERS/CONTROLS	MINUTERIES/COMMANDES	\$
120	TOOLS-EXTENSION CORD	OUTILS – RALLONGES ÉLECTRIQUES	\$
121	TOOLS-FISH/PULL	OUTILS – RUBANS DE TIRAGE	\$
126	TOOLS-LAMPS	OUTILS – LAMPES	\$
128	TOOLS-METERS/TESTERS	OUTILS – COMPTEURS ET TESTEURS	\$
129	TOOLS-MISC	OUTILS – DIVERS	\$
137	TRANSFORMERS	TRANSFORMATEURS	\$
Total partiel - Partie 1			\$
PARTIE 2 - ARTICLES ALLPRISER DIVERS			
1	ADAPTERS - SOCKET	ADAPTEURS DE PRISE	\$
2	AIR CLEANERS/FILTERS	ÉPURATEURS/FILTRES D'AIR	\$
3	ALUMINUM WIRE	FIL EN ALUMINIUM	\$
5	BOLTS/NUTS/WASHERS	BOULONS/ÉCROUS/RONDELLES	\$
6	BOXES-CUTOUT	BOÎTES DE COUPE	\$
8	BOXES-FLOOR	BOÎTES DE PARQUET	\$
12	BOXES-SPLITTER	BOÎTES DE RÉPARTITION	\$
13	CABINET - CONSOLES	COFFRETS DE CONSOLES	\$
14	CABINET - ENCLOSURES	COFFRETS D'ENCEINTES	\$

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

N° DE L'OFFRE À COMMANDES _____

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE: De _____ à _____

Ministère ou organisme du gouvernement fédéral: _____

#	ALLPRISER TYPE	TYPE ALLPRISER	TOTAL (Taxes applicables en sus)
15	CABINETS - METERING	COFFRETS DE COMPTEURS	\$
16	CABINETS - TELEPHONE	COFFRETS DE TÉLÉPHONES	\$
18	CABLE-RADIANT HEAT	CÂBLE CHAUFFANT À RAYONNEMENT	\$
19	CABLE-SNOW MELTING	CÂBLE CHAUFFANT POUR DÉGLAÇAGE	\$
21	CEMENT & PRIMER	COLLE ET APPRÊT	\$
22	CHANNEL	PROFILÉ	\$
23	COAX FITTINGS	GARNITURES DE CÂBLE COAXIAL	\$
24	COLUMNS	COLONNES	\$
29	CONDUIT-FIBERGLASS	CONDUITS EN FIBRE DE VERRE	\$
32	CONDUIT-NON-METALLIC	CONDUITS NON-MÉTALLIQUES	\$
33	CONDUIT-POLY	CONDUITS EN POLYÉTHYLÈNE	\$
35	CONDUIT-PVC DUCT	CONDUITS – CONDUITE EN PVC	\$
37	CONTACTORS	CONTACTEURS	\$
40	DOOR CHIMES	CARILLONS DE PORTE	\$
42	FANS-ACCESSORIES	VENTILATEURS – ACCESSOIRES	\$
43	FANS-ATTIC VENT	VENTILATEURS – ÉVENT DE COMBLE	\$
45	FANS-CEILING/WALL	VENTILATEURS MURAUX/DE PLAFOND	\$
46	FASTENERS/ANCHORS	FIXATIONS/ANCRAGES	\$
48	FLOOR SERVICE FTGS	GARNITURES DE SERVICE EN PLANCHER	\$
49	FLOOR TRACK	CHEMIN DE CÂBLE DE PLANCHER	\$
50	FURNACES	GÉNÉRATEURS D'AIR CHAUD	\$
51	FURNACES-ELECTRIC	GÉNÉRATEURS D'AIR CHAUD ÉLECTRIQUES	\$
52	FUSE BLOCKS & HOLDERS	PORTE-FUSIBLE ET BOÎTE À FUSIBLES	\$
54	GAUGES	JAUGES	\$
57	HEATED PIPE	TUYAUTERIE CHAUDE	\$
59	HEATERS-CABINET	APPAREILS DE CHAUFFAGE – COFFRET	\$
60	HEATERS-CEILING	APPAREILS DE CHAUFFAGE – PLAFOND	\$
61	HEATERS-CONTROLS	APPAREILS DE CHAUFFAGE – COMMANDES	\$
62	HEATERS-FLOOR	APPAREILS DE CHAUFFAGE – PLANCHER	\$
63	HEATERS-PORTABLE	APPAREILS DE CHAUFFAGE PORTATIF	\$
65	HEATING TAPES/CABLES	CÂBLES/RUBANS CHAUFFANTS	\$
66	INTERCOMS	INTERPHONES	\$
67	KITCHEN RANGE HOODS	HOTTES DE CUISINE	\$
70	LAMPS & BULBS-LED	LAMPES ET AMPOULES – À DEL	\$
71	LAMPS & BULBS-NEON	LAMPES ET AMPOULES – AU NÉON	\$

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

N° DE L'OFFRE À COMMANDES _____

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE: De _____ à _____

Ministère ou organisme du gouvernement fédéral: _____

#	ALLPRISER TYPE	TYPE ALLPRISER	TOTAL (Taxes applicables en sus)
74	LAMPS -MERCURY	LAMPES - AU MERCURE	\$
75	LAMPS-SODIUM	LAMPES - AU SODIUM	\$
77	LIGHTING-HID	ÉCLAIRAGE- DHI	\$
79	LIGHTING-INDICATOR	ÉCLAIRAGE – INDICATEUR	\$
80	MANIFOLDS	COLLECTEURS	\$
83	OUTLET TAPS	PRISES ÉLECTRIQUES	\$
84	PIPE-TRACING	TRAÇAGE DE CONDUITE	\$
85	PLATES & COVERS	PLAQUES ET COUVERCLES	\$
88	POLYETHYLENE PIPE	TUYAUX DE POLYÉTHYLÈNE	\$
89	POWER DISTRIB BLOCKS	BOÎTES DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE	\$
90	PULLING COMPOUNDS	COMPOSÉS DE TIRAGE	\$
91	PUSH BUTTONS	BOUTONS-POUSOIRS	\$
92	RANGE/DRYER DEVICES	DISPOSITIFS DE CUISINIÈRE/DE SÈCHEUSE	\$
96	SAFETY/SECURITY	SÛRETÉ/SÉCURITÉ	\$
97	SCREWS	VIS	\$
98	SERVICE MASTS & ACCS	MÂTS ET ACCESSOIRES DE BRANCHEMENT	\$
99	SIGNALS-AUDIBLE	SIGNAUX SONORES	\$
100	SIGNALS-STROBE	SIGNAUX VISUELS	\$
101	SIGNS-EXIT	ENSEIGNES – SORTIE	\$
102	SPLICING KITS	TROUSSES D'ÉPISSAGE	\$
103	SPLITTER TROUGHS	BOÎTES DE RÉPARTITION	\$
108	SWITCHES-LIMIT	INTERRUPTEURS DE FIN DE COURSE	\$
109	SWITCHES-PENDANT	INTERRUPTEURS À BOUT DE FIL	\$
110	SWITCHES-SELECTOR	INTERRUPTEURS – COMMULATEUR	\$
112	THERMOSTAT/TEMP CONT	THERMOSTAT/RÉGULATEUR DE TEMPÉRATURE	\$
113	TIME SWITCHES	INTERRUPTEURS HORAIRES	\$
115	TOOLS-BENDERS	OUTILS À CINTRER	\$
116	TOOLS-CARRIERS	PORTE-OUTILS	\$
117	TOOLS-CRIMPERS	OUTILS – PINCE À SERTIR	\$
118	TOOLS-CUTTERS	OUTILS – COUPE-FIL	\$
119	TOOLS-DRILL BITS	OUTILS – MÈCHES	\$
122	TOOLS-FUSE PULLERS	OUTILS – ARRACHE-FUSIBLE	\$
123	TOOLS-HAMMERS	OUTILS – MARTEAUX	\$
124	TOOLS-HOLE SAWS	OUTILS – SCIÉS CLOCHES	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

E6VIC-140001/A

vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

E6VIC-140001

VIC-3-36005

RAPPORT SUR L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

N° DE L'OFFRE À COMMANDES _____

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE: De _____ à _____

Ministère ou organisme du gouvernement fédéral: _____

#	ALLPRISER TYPE	TYPE ALLPRISER	TOTAL (Taxes applicables en sus)
125	TOOLS-KNIVES	OUTILS – COUTEAUX	\$
127	TOOLS-MEASURING	OUTILS – INSTRUMENTS DE MESURE	\$
130	TOOLS-PLIERS	OUTILS – PINCES	\$
131	TOOLS-PUNCHES	OUTILS – POINÇONS	\$
132	TOOLS-SAW BLADES	OUTILS – LAMES DE SCIE	\$
133	TOOLS-SAWS	OUTILS – SCIES	\$
134	TOOLS-SCREWDRIVERS	OUTILS – TOURNEVIS	\$
135	TOOLS-WIRE STRIPPERS	OUTILS – PINCES À DÉNUDER	\$
136	TOOLS-WRENCHES	OUTILS – CLÉS	\$
138	WATER HEATERS-COMMERCIAL	CHAUFFE-EAU – COMMERCIAUX	\$
139	WATER HEATERS-RESIDENTIAL	CHAUFFE-EAU – RÉSIDENTIELS	\$
140	WIRE WRAP/SLEEVING	ENROBAGE/MANCHON DE CÂBLE	\$
141	WIRING DUCT	CONDUITS DE CÂBLES	\$
Total partiel - Partie 2			\$
PART 3 - MISCELLANEOUS ELECTRICAL ITEMS (NOT INCLUDED IN ALLPRISER)			
142	MISCELLANEOUS ELECTRICAL ITEMS NORMALLY OF YOUR SUPPLY, NOT INCLUDED IN THE ALLPRISER ELECTRICAL PRICING GUIDE	ARTICLES ÉLECTRIQUES DIVERS NORMALEMENT STOCKÉS DANS VOTRE MAGASIN, QUI NE SONT PAS INCLUS DANS LE « ELECTRICAL PRICING GUIDE » D'ALLPRISER	\$
TOTAL POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE - Partie 1+Partie 2+Partie 3 CAD			\$

ANNEXE D - ATTESTATIONS

Pour qu'une offre à commandes soit émise, les offrants doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une offre non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations faites par les offrants pendant la période d'évaluation des offres (avant l'émission de l'offre à commandes) et après l'émission de l'offre à commandes. Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les offrants respectent les attestations avant l'émission de l'offre à commandes. L'offre sera déclarée non recevable si on constate que l'offrant a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires du responsable de l'offre à commandes aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission

1.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable

1.1.1 Programme de contrats fédéraux - 200 000 \$ ou plus

1. En vertu du Programme de contrats fédéraux (PCF), certains fournisseurs, y compris un fournisseur qui est membre d'une coentreprise, soumissionnant pour des contrats du gouvernement fédéral d'une valeur de 200 000 \$ ou plus (incluant toutes les taxes applicables) doivent s'engager officiellement à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise et qu'un membre de la coentreprise, est assujéti au PCF, la preuve de son engagement doit être fournie avant l'émission de l'offre à commande.

Les fournisseurs qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute offre présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

2. Si l'offrant n'est pas visé par les exceptions énumérées aux paragraphes 3.a) ou b) ci-dessous, ou qu'il n'a pas de numéro d'attestation valide confirmant son adhésion au PCF, il doit télécopier (819-953-8768) un exemplaire signé du formulaire LAB 1168, Attestation d'engagement pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi, à la Direction générale du travail de RHDCC.

3. L'offrant, ou, si l'offrant est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF : L'offrant ou le membre de la coentreprise :
- n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
 - n'est pas assujéti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
 - est assujéti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de plus de 100 employés ou plus à temps plein ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC (puisque'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus). Dans ce cas, une attestation d'engagement dûment signée est jointe;
 - est assujéti au PCF et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC

1.1.1 Inscription de l'offrant à un abonnement à l'index des prix du guide Allpriser, E-Priser ou Webpriser - plus récente édition du guide des prix jaune des articles électriques pendant toute la période de l'offre à commandes.

Par les présentes, l'offrant confirme qu'il est titulaire d'un abonnement valide à l'index des prix du guide Allpriser, E-Priser ou Webpriser - plus récente édition du guide des prix jaune des articles électriques. Une copie de la facture doit être présentée à TPSGC avant l'attribution d'une offre à commandes.

Signature

Nom (en lettres moulées)

Date

1.2 Attestations exigées avec la soumission

Conformément aux procédures d'évaluation et aux critères d'évaluation technique obligatoires énumérés à la partie 4 de la demande d'offre à commandes, l'offrant doit remplir les attestations suivantes et les retourner avec sa soumission technique.

- A. L'offrant confirme qu'il est en mesure de fournir l'ensemble des 50 articles Allpriser énumérés à l'annexe B - Base de paiement sous « Partie 1 - Articles Allpriser obligatoires » pendant toute la période de l'offre à commandes.**

Signature

Nom (en lettres moulées)

Date

-
- B. L'offrant confirme qu'il est en mesure de fournir au moins 65 des 91 articles Allpriser énumérés à l'annexe B - Base de paiement, sous « Partie 2 - Articles Allpriser divers» pendant toute la période de l'offre à commandes.**

Signature

Nom (en lettres moulées)

Date

- C. L'offrant confirme qu'il est un agent/distributeur authentique autorisé par le fabricant à fournir tous les produits offerts pendant toute la période de l'offre à commandes.**

Signature

Nom (en lettres moulées)

Date

- D. L'offrant confirme qu'il est en mesure de satisfaire à toutes les exigences énumérées à l'annexe A - Besoin pendant toute la période de l'offre à commandes.**

Signature

Nom (en lettres moulées)

Date

- E. L'offrant confirme qu'il respecte les exigences en matière d'établissement des prix contenues à l'annexe B - Base de paiement pendant toute la période de l'offre à commandes.**

Signature

Nom (en lettres moulées)

Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6VIC-140001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6VIC-140001

File No. - N° du dossier

VIC-3-36005

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE E - DEMANDE DE RABAIS POUR VOLUME

(Exemple)

Conformément aux termes et conditions de l'offre à commande maître régionale (OCMR), Partie A, Section 9.3 "Demande de rabais pour volume (DRV), TPSGC demande par la présente un rabais additionnel pour le/les article(s) suivant(s):

RETURN BIDS TO/RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada / Réception des soumissions Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Pacific Region

401 - 1230 Government Street

Victoria BC V8W 3X4

Bid Fax (250) 363-3344

Les soumissions déposées en retard ne seront pas acceptées.

Address Enquiries to: _____ au plus tard le _____

(Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes de TPSGC)

RVD No. - No. De DRV _____ dated/en date du: _____	
OCMR No. _____	
RVD closes - la DRV pend fin at/à _____ PM on/le _____	
Destination of Goods/Services - Destinations des biens/services: 	
Delivery Instructions - Instructions de Livraison: DDP Destination	
Delivery Required Livraison exigée:	Delivery Offered Livraison proposée:
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur 	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6VIC-140001/A

Amd. No. - N° de la modif.
vic246

Buyer ID - Id de l'acheteur
vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6VIC-140001

File No. - N° du dossier
VIC-3-36005

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Article	Type Allpriser	Groupe Allpriser	Code Allpriser	Description Allpriser	Qté demandée	Unité de mesure	Prix publié du guide jaune Allpriser CAD\$	Rabais actuel de l'OCMR %	Rabais offert pour cette DRV	Prix Unitaire réduit (a) x [1-(b)]	Total multiplié (Qté*Prix réduit)
Example:											
1	Boîtes des disjoncteurs /des fusibles	Cutler-Hammer	WPR00112860	CPL220 Main Plug-in Loadcentre 1PH-3-Wire	100	chaque	\$53,400.00	15%	25%	\$40,050.00	40 050,00\$
Evaluated Aggregate Total (for RVD Requests for multiple items) (Applicable Taxes extra) > \$											

Les prix offerts sont en dollars canadiens excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) à Destination.

Tous les termes et conditions de l'OCMR s'appliquent à cette DRV.

Critères d'évaluation: Voir la présente

Les critères d'évaluation **obligatoires** suivants seront considérés pour l'évaluation de chaque soumission:

- (Obligatoire) Conformité technique avec le besoin à l'annexe A.
- (Obligatoire) Conformité avec la Base de Paiement à l'annexe B.

Base de sélection: voir la section 9.3 (6) de l'OCMR. BOÎTES DES DISJONCTEURS/DES FUSIBLES

ANNEXE F - CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de l'engagement pris par le gouvernement fédéral concernant les achats écologiques, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada invite le secteur privé à élaborer et à appliquer les initiatives écologiques aux processus de fabrication, aux produits, aux systèmes de gestion des activités et à l'emballage.

Les offrants doivent remplir et soumettre le questionnaire sur l'environnement et l'attestation fournis dans l'a présente annexe avec leur offre. Ces renseignements sont recueillis à des fins d'information seulement et ne font pas partie de l'évaluation.

En plus de remplir ce questionnaire, les offrants doivent accepter de fournir sur demande du responsable de l'offre à commandes, l'information et/ou les documents justificatifs concernant leurs initiatives environnementales énoncées, ainsi que les détails relatifs à l'impact environnemental des produits proposés en matière de gestion globale de l'environnement par exemple :

- Fournir les détails relatifs aux politiques et pratiques de l'offrant se rapportant aux processus de fabrication écologiques.
- Fournir les détails relatifs aux politiques et pratiques de l'offrant se rapportant aux initiatives écologiques en matière d'élimination des déchets.
- Fournir les détails relatifs aux politiques et pratiques de l'offrant se rapportant aux initiatives de réduction des déchets.
- Fournir les détails relatifs aux politiques et pratiques de l'offrant se rapportant aux initiatives d'emballage.
- Fournir les détails relatifs aux politiques et pratiques de l'offrant se rapportant aux stratégies de réutilisation des déchets.
- Fournir les détails relatifs aux politiques et pratiques de l'offrant se rapportant au recyclage.

Attestation de l'offrant:

Nom de l'offrant: _____

Signature

Nom (en lettres moulées)

Date

Questionnaire sur l'environnement:

Les offrants doivent remplir les cases appropriées dans les colonnes Oui et Non lorsqu'elles s'appliquent à eux. Autrement, il faut inscrire S/O (sans objet)

	Oui	Non	s/o
Engagement des fournisseurs			
1. L'offrant a un énoncé de politique en matière d'environnement..			
2. L'offrant a déjà pris des initiatives en matière d'environnement..			
3. L'offrant a effectué une vérification approfondie portant sur des déchets.			
4. L'offrant prévoit faire des améliorations sur le plan environnemental.			
Emballage et distribution			
1. L'emballage est conçu pour réduire les déchets au minimum (p.			

Solicitation No. - N° de l'invitation

E6VIC-140001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic246

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E6VIC-140001

File No. - N° du dossier

VIC-3-36005

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ex. emballage en vrac, emballage réutilisable comme des bâches).			
2. Les emballages sont produits à l'aide de matériaux recyclés.			
3. Votre entreprise accepte l'emballage pour réutilisation, recyclage ou récupération.			
Élimination			
1. Il y a un programme de rachat ou de reprise du produit.			
2. Un programme est en place pour remettre à neuf, réutiliser ou recycler les produits électriques offerts.			